

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°27-2021-142

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2021

# Sommaire

## **DDTM / SEBF**

27-2021-06-15-00001 - 2021-151\_Arrêté préfectoral autorisant à titre dérogatoire le faucardement du cours d'eau la Calonne sur la commune de Asnières (4 pages) Page 3

27-2021-06-14-00002 - Récépissé de déclaration concernant la réalisation d'un forage pour arrosage sur la commune de Bosroumois (4 pages) Page 8

## **Préfecture de l'Eure / Bureau de la Migration et de l'intégration**

27-2021-06-15-00002 - Arrêté DCL/BMI/21-001 portant composition de la commission du titre de séjour dans le département de l'Eure (2 pages) Page 13

## **Préfecture de l'Eure / Cabinet**

27-2021-06-01-00005 - Arrêté CAB 2021-94 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers promotion du 14 juillet 2021 (8 pages) Page 16

27-2021-06-08-00009 - Arrêté CAB-2021-77 portant attribution du titre de maire honoraire (1 page) Page 25

27-2021-06-08-00008 - Arrêté CAB-2021-78 portant attribution du titre de maire honoraire (1 page) Page 27

## **Préfecture de l'Eure / Direction de la citoyenneté et de la légalité**

27-2021-06-10-00006 - arrêté portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire (2 pages) Page 29

27-2021-06-10-00007 - arrêté portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire (1 page) Page 32

27-2021-06-10-00008 - arrêté portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire (2 pages) Page 34

27-2021-06-10-00009 - arrêté portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire (2 pages) Page 37

## **Préfecture de l'Eure / DRLP**

27-2021-06-10-00010 - arrêté portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire (2 pages) Page 40

## **Préfecture de l'Eure / Service des Manifestations Sportives**

27-2021-06-14-00003 - Arrêté portant dérogation au principe d interdiction d accès et de franchissement de certaines routes aux manifestations sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation automobile intitulée «28ème Rallye de Paris» organisée les 19 et 20 juin 2021 (2 pages) Page 43

## **Préfecture de l'Eure / Sous-préfecture des Andelys**

27-2021-06-08-00007 - Arrêté n°SPA/REG/2021/0008 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de COUDRAY-EN-VEXIN - arrondissement des Andelys (2 pages) Page 46

DDTM

27-2021-06-15-00001

2021-151\_Arrêté préfectoral autorisant à titre  
dérogatoire le faucardement du cours d'eau la  
Calonne sur la commune de Asnières



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de l'Eure

## Arrêté n° DDTM-SEBF-2021-151 autorisant à titre dérogatoire le faucardement du cours d'eau la Calonne sur la commune de Asnières

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté préfectoral permanent du 5 janvier 2000 sur le faucardement des rivières du département de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral DDTM/2011/57 du 15 avril 2011, portant répartition des compétences entre les services de l'État dans les domaines de la police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines et de la police de la pêche et organisation de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département de l'Eure ;

**VU** l'arrêté SCAED-20-58 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

**VU** la décision n° DDTM/2021-035 du 30 avril 2021 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative ;

**VU** la demande de faucardement de Monsieur MOUQUET Pascal en date du 14 juin 2021.

### Considérant

– le développement important de la végétation dans le cours d'eau la Calonne en raison des conditions climatiques de cette année et la gêne occasionnée pour les usagers et riverains de ce cours d'eau ;

– la présence de la végétation aquatique dans la Calonne ralentit le débit de l'eau qui alimente les bassins d'élevage de la pisciculture ;

– que l'apport en oxygène dans les bassins n'est pas suffisant et peut provoquer une mortalité piscicole ;

– la nécessité de prendre un arrêté pour déroger à la période autorisée par l'arrêté préfectoral permanent du 5 janvier 2000 susvisé ;

– l'absence d'impact du faucardement sur le secteur en cette période de basses eaux ;

– les mesures d'encadrement prescrites dans le présent arrêté.

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

### **Article premier : Généralités**

L'autorisation est délivrée à :

Monsieur Pascal Mouquet  
Pisciculture de la Calonne  
23 route de Saint Jean  
27260 Asnières

Il sera dénommé le demandeur dans le présent arrêté.

Le service police de l'eau, désigné dans le présent arrêté est la :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure  
SEBF/Pôle Territorial de l'Eau  
1 Avenue du Maréchal Foch  
CS 42205  
27022 ÉVREUX Cedex  
Tél : 02 32 29 62 03  
mail : ddtm-sebf-pte@eure.gouv.fr

L'office français de la biodiversité de l'Eure est dénommé OFB dans le présent arrêté :

1 Avenue du Maréchal Foch  
CS 42205  
27022 EVREUX Cedex  
mail : sd27@ofb.gouv.fr

### **Article 2 : Nature de l'autorisation**

**En dérogation à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2020 relatif à la période de faucardement dans le département de l'Eure, le faucardement est autorisé sur le cours d'eau la Calonne sur la commune de Asnières pour une période de trois semaines à compter du 16 juin 2021.**

**Le faucardement aura lieu en aval de la pisciculture sur un linéaire de 80 mètres un niveau de l'échelle à poisson jusqu'à l'entrée de la pisciculture et en amont de la pisciculture sur un linéaire de 150 mètres entre la vanne de prise d'eau dans le bief et les bassins d'élevage.**

### **Article 3 : Information des usagers des services de l'État**

Les usagers devront être tenus informés avant l'exécution des travaux par la mise en place de panneaux et affichage de l'arrêté sur les sites.

Les services de la police de l'eau de la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure ainsi que l'agence française de la biodiversité de l'Eure (OFB) devront être prévenus **deux jours avant la date de commencement des travaux.**

#### **Article 4 : Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 5 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par le demandeur devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par les tiers devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, le demandeur peut présenter un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure.

Dans le délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure du présent arrêté, les tiers peuvent présenter un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure.

Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément aux dispositions de l'article R.421-2 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 6 : Publication et information des tiers**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et est consultable pendant une durée minimale de 1 mois sur le site internet de la préfecture de l'Eure <http://www.eure.gouv.fr>.

Il sera également affiché en mairie de Asnières pour une durée minimale d'un mois et pourra y être consulté. Une attestation de l'accomplissement de cette formalité sera dressée par le maire concerné et envoyée au préfet.

#### **Article 7 : Exécution**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure, le maire de la commune de Asnières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et notifié à Monsieur Pascal Mouquet.

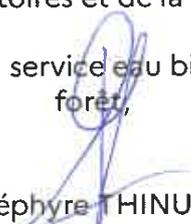
Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité de l'Eure ;
- M. le président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Eure.

Évreux, le 15 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
du directeur départemental des  
territoires et de la mer,

le chef du service eau biodiversité  
forêt,

  
Zéphyre THINUS

DDTM

27-2021-06-14-00002

Récépissé de déclaration concernant la  
réalisation d'un forage pour arrosage sur la  
commune de Bosroumois



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Eure

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION**  
**CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN FORAGE D'ARROSAGE**  
**SUR LA COMMUNE DE BOSROUMOIS**  
**PÉTITIONNAIRE : ISABELLE WARPELIN BOREL**  
**Numéro d'enregistrement : 27-2021-00030 (21034)**

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

**VU** l'arrêté préfectoral DDTM/2011/57 du 15 avril 2011, portant répartition des compétences entre les services de l'Etat dans les domaines de la police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines et de la police de la pêche et organisation de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département de l'Eure ;

**VU** l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** l'arrêté SCAED-20-58 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

**VU** la décision n° DDTM/2021-035 du 30 avril 2021 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative ;

**VU** la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement présentée le 16 février 2021 par Mme Isabelle Warpelin Borel et enregistrée sous le n° **27-2021-00030 (21034)** relative à la réalisation d'un forage d'arrosage, sur la commune de Bosroumois ;

**VU** les compléments reçus par mél le 3 juin 2021 suite à l'incomplétude du 15 avril 2021.

donne récépissé à :

**Madame Isabelle Warpelin Borel**  
**1605 route de Montfort**  
**27670 Bosnormand**

de la déclaration concernant la réalisation d'un forage d'arrosage, sur la commune de Bosroumois sur la parcelle **ZC 161**.

Les ouvrages constitutifs de ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Les rubriques concernées du tableau « nomenclature » annexé à l'article R.214-1 du code de l'environnement sont les suivantes :

<b>Rubrique</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Régime</b>	<b>Arrêté de prescriptions générales correspondant</b>
<b>1.1.1.0</b>	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	<b>Déclaration</b>	Arrêté du 11-09-2003 modifié

Au vu des pièces constitutives du dossier complet, il n'est pas envisagé de faire opposition à cette déclaration, aussi le déclarant peut débiter son opération dès réception du présent récépissé, sans attendre le délai de 2 mois imparti à l'administration pour faire une telle opposition.

Copie de ce récépissé sera adressée à la mairie de la commune de Bosroumois où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

En application des dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, cette décision pourra être déférée à la juridiction administrative :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou dangers que le fonctionnement de l'installation présente par les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 dans un délai de 4 mois à compter de la date d'affichage en mairie de la commune de Bosroumois.
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En application de l'article R.214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Évreux, le 14 juin 2021.

Le Chef du pôle territorial de l'eau

  
Guillaume HENRION



Préfecture de l'Eure

27-2021-06-15-00002

Arrêté DCL/BMI/21-001 portant composition de  
la commission du titre de séjour dans le  
département de l'Eure



**ARRETE DCL/BMI/21-001**

**portant composition de la commission du titre de séjour dans le département de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure,**

**VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L432-13, L432-14, L-432-16, R-432-6, R432-7, R432-8, R432-9, R432-10, R432-11, R432-12, R432-13 et R432-14

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant **M. Jérôme FILIPPINI**, préfet de l'Eure;

**VU** le procès-verbal d'installation de **M. Jérôme FILIPPINI**, préfet de l'Eure, en date du 10 février 2020 ;

**VU** la désignation faite par M. le Président de l'Union des maires et des élus de l'Eure en date du 1<sup>er</sup> avril 2021;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission du titre de séjour prévue à l'article L.432-14 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est constituée comme suit dans le département de l'Eure :

**Présidente** :

- **Mme Agnès AUMAÎTRE**, Directrice territoriale adjointe de l'Office français de l'immigration et de l'intégration de Rouen ;

**Membres** :

- **M. Guy LEFRAND**, Maire d'Evreux, membre titulaire
- **Mme France BARILLER**, Adjointe au maire d'Evreux, membre suppléante
- **Mme Brigitte MARITON**, Responsable du service accès hébergement/logement – pôle insertion au sein de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure, membre titulaire

**Article 2** : Les fonctions de rapporteur auprès de la commission sont assurées par le Chef du bureau migration et intégration ou par son représentant.

**Article 3** : A sa demande, le Maire de la commune dans laquelle réside l'étranger concerné, ou son représentant, est entendu.

**Article 4** : L'arrêté **DRUMS/BMI/19-001** du 24 juillet 2019 portant composition de la commission du titre de séjour est abrogé.



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau Migration et Intégration

**Article 5:** Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs.

Evreux, le **15 JUIN 2021**

Le Préfet,

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-06-01-00005

Arrêté CAB 2021-94 portant attribution de la  
médaillon d'honneur des sapeurs pompiers  
promotion du 14 juillet 2021



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Préfet

Arrêté n° CAB-2021-94  
portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

## Promotion du 14 juillet 2021

Le préfet de l'Eure

Vu le décret n°68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, relatif aux dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017, relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet ;

### A R R Ê T E

**Article 1** - Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms figurent en annexe du présent arrêté, qui ont constamment fait preuve de dévouement.

**Article 2** – Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Évreux, le

01 JUIN 2021

Le Préfet

Jérôme FILIPPINI

18/19

## ANNEXE A L'ARRÊTE PRÉFECTORAL CAB-2021-94

### Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Titre	NOM	Prénom	Grade	statut	CIS	Ville CIS	ECHELON
Madame	AUBREE	Marion	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Conches-en-Ouche	BRONZE
Monsieur	AUBRUN	Kévin	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Ezy-sur-Eure	BRONZE
Monsieur	BARCQ	Elvis	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Beuzeville	BRONZE
Monsieur	BELHACHE-LEBLOND	Florian	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Ezy-sur-Eure	BRONZE
Monsieur	BENHARRAT-PHILIPPE	Mickaël	Sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Fleury Charleval	BRONZE
Monsieur	BLONDEAU	Aurélien	Sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pont de l'Arche	BRONZE
Monsieur	BLOQUET	Florian	Sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Lyons la Forêt	BRONZE
Monsieur	BOSQUET	Cyril	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Vernon	BRONZE
Monsieur	BOULMIER	Mathieu	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	BRONZE
Madame	BOURDON	Aurélié	Sapeur 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Tourny	BRONZE
Monsieur	BRIDE	Gauthier	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Les Andelys	BRONZE
Monsieur	BRUNET	Jean-Pierre	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Saint André de l'Eure	BRONZE
Monsieur	CAPELLE	Valentin	Caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Brionne	BRONZE
Madame	CARLIER	Fanny	Sapeur 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Tourny	BRONZE
Madame	DAHERON	Sonia	Sapeur 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	La Haye Malherbe	BRONZE
Monsieur	DEBOUCLON	David	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Routot	BRONZE
Monsieur	DECAUX	Clément	Sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Vernon	BRONZE
Monsieur	DESORMEAUX	Maxime	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourgtheroulde	BRONZE

Titre		NOM		Prénom		Grade		statut		CIS		Ville CIS		ECHELON	
Monsieur	DESPREZ		Romain		Sapeur 1ère classe		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Saint André de l'Eure		BRONZE		
Monsieur	DIJON		Florian		Sergent		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Fleury Charleval		BRONZE		
Monsieur	DUVAL		Cyril		Sergent		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Les Andelys		BRONZE		
Monsieur	ESNAULT		Anthony		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Pont de l'Arche		BRONZE		
Monsieur	FOURNEAUX		Kévin		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Fleury Charleval		BRONZE		
Monsieur	GAUTHIER		Baptiste		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Pacy-sur-Eure		BRONZE		
Monsieur	GERVAIS		Romuald		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Le Neubourg		BRONZE		
Monsieur	GREFFIN		Christophe		Sergent-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Saint André de l'Eure		BRONZE		
Monsieur	GRIMONPONT		Cédric		Sapeur 1ère classe		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Gaillon		BRONZE		
Monsieur	GROUT		Guillaume		Sergent		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Fleury Charleval		BRONZE		
Madame	GUILLON		Sandra		Sergent		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Saint André de l'Eure		BRONZE		
Monsieur	LAGADEC		Valentin		Sergent-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours d'		Étrépagny		BRONZE		
Monsieur	LAMY		Alan		Sapeur 1ère classe		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Louviers/Val-de-Reuil		BRONZE		
Monsieur	LANGLET		Gaëtan		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Bourg-Achard		BRONZE		
Monsieur	LE MOAL		Stéphane		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Bourgtheroulde		BRONZE		
Monsieur	LECLERC		Alexis		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Bourg-Achard		BRONZE		
Monsieur	LEFEBVRE		Jean-Michel		Sapeur 1ère classe		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Pont Saint Pierre		BRONZE		
Monsieur	LEFEVRE		Cédric		Sergent-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Perriers sur Andelle		BRONZE		
Monsieur	LEFEVRE		Sébastien		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Verneuil-sur-Avre		BRONZE		
Monsieur	LEPRESTRE		Quentin		Sapeur 1ère classe		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Lieurey		BRONZE		

Titre		NOM	Prénom	Grade	statut	CIS		Ville CIS		ECHELON
Monsieur		LESIEUX	Alexandre	Sapeur 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Vernon			BRONZE
Monsieur		LESUEUR	Cédric	Caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Conches-en-Ouche			BRONZE
Monsieur		LORIOT	Maxime	Sergent	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Vernon			BRONZE
Monsieur		LOUISO	Dimitri	Sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Verneuil-sur-Avre			BRONZE
Monsieur		MARCOURT	Paul	Sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Lyons la Forêt			BRONZE
Monsieur		MARINANGELI	Guillaume	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Évreux			BRONZE
Monsieur		MASCOT	Florian	Sapeur	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Gisors			BRONZE
Monsieur		MEHMETOGLU-LAMBERT	Robin	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Évreux			BRONZE
Monsieur		MEYER	David	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Évreux			BRONZE
Monsieur		MOPTY	Mickaël	Caporal	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Bernay			BRONZE
Monsieur		NIRLO	Samuel	Sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Perriers sur Andelle			BRONZE
Madame		PAIMPARAY	Séverine	Sapeur 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Muids			BRONZE
Monsieur		PETIT	Mickaël	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Évreux			BRONZE
Monsieur		PHILIPPE	Christophe	Sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon			BRONZE
Monsieur		PINCEBOURDE	Florian	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Écos			BRONZE
Monsieur		PLAETEVOET	Hervé	Caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gisors			BRONZE
Monsieur		POYER	Yoahn	Caporal	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Gisors			BRONZE
Monsieur		RIPITICCI	Fabien	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Lyons la Forêt			BRONZE
Monsieur		SEMENT	Damien	Caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Le Neubourg			BRONZE
Monsieur		TARDIEU	Kévin	Sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Verneuil-sur-Avre			BRONZE
Monsieur		TEIXEIRA	Carlos	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Le Neubourg			BRONZE

Titre	NOM	Prénom	Grade	statut	CIS		ECHELON
					statut	Ville CIS	
Monsieur	TOUCHARD	Yoan	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pont-Audemer	BRONZE
Monsieur	VALENCE	David	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Breteuil-sur-Iton	BRONZE
Monsieur	VASSEUR	Maxime	Sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pont de l'Arche	BRONZE
Monsieur	VITA DE OLIVEIRA	Mathieu	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Évreux	BRONZE
Monsieur	ZENYBER	HAFID	Caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Écos	BRONZE
Monsieur	AUGERAY	Frédéric	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Breteuil-sur-Iton	ARGENT
Monsieur	AUGUSTE	Cédric	Adjudant-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourgtheroulde	ARGENT
Monsieur	BAPTISTA MATIAS	Thomas	Lieutenant de 2ème classe	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Vernon	ARGENT
Monsieur	BATIER	Valentin	Sergent-chef	professionnel	Centre d'incendie et de secours d'	Évreux	ARGENT
Madame	BERNARDI	Cindy	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Damville	ARGENT
Monsieur	BOULENGER	Nicolas	Adjudant-chef	professionnel	Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure	Évreux	ARGENT
Monsieur	CHAMPAGNE	David	Adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Nonancourt	ARGENT
Monsieur	CLOET	Johnny	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Brionne	ARGENT
Monsieur	DEWARLEZ	Stéphane	Caporal	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Pont-Audemer	ARGENT
Monsieur	DOUBET	Yohan	Adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Acquigny	ARGENT
Monsieur	DRAGONELLI	Terry	Sapeur 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Louviers/Val-de-Reuil	ARGENT
Monsieur	GOSSELIN	François	Adjudant-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Fleury Charleval	ARGENT
Monsieur	GOURDON	Mickaël	Adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourgtheroulde	ARGENT
Monsieur	LAINÉ	Nicolas	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Cormeilles	ARGENT
Monsieur	LAVILLE	Philippe	Adjudant	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Bernay	ARGENT

Titre		NOM		Prénom		Grade		statut		CIS		Ville CIS		ECHELON	
Monsieur		LE BONTE		Mickaël		Adjudant-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Conches-en-Ouche		ARGENT	
Monsieur		MARÉCHAL		Jérôme		Adjudant		professionnel		Centre d'incendie et de secours de		Le Neubourg		ARGENT	
Monsieur		MARIN DIT VIGOT		Ludovic		Sergent-chef		professionnel		Centre d'incendie et de secours de		Vernon		ARGENT	
Monsieur		MEULEMANS		Éric		Adjudant-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Goupillières		ARGENT	
Monsieur		MICHAUT		Arnaud		Sapeur 1ère classe		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Louviers/Val-de-Reuil		ARGENT	
Monsieur		PLEURDEAU		Guillaume		Sergent		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Brionne		ARGENT	
Monsieur		BAUMANN		Robert		Adjudant-chef		professionnel		Centre d'incendie et de secours de		Gaillon		OR	
Monsieur		BLIN		Régis		Adjudant-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Gaillon		OR	
Monsieur		CAILLEMET		Sébastien		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Bourgtheroulde		OR	
Monsieur		DELANOE		John		Sapeur 1ère classe		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Bernay		OR	
Monsieur		DESIRESE		Patrick		Adjudant-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours d'		Ezy-sur-Eure		OR	
Monsieur		DUCHE		Frédéric		Lieutenant		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Damville		OR	
Monsieur		DUCLY		Thierry		Adjudant-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Gisors		OR	
Monsieur		FERREIRA PEREIRA		David		Adjudant-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Fleury Charleval		OR	
Madame		GALLAIS		Clémence		Lieutenant hors classe		professionnel		Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure		Évreux		OR	
Monsieur		LE CREPS		Frédéric		Adjudant-chef		professionnel		Centre d'incendie et de secours de		Louviers/Val-de-Reuil		OR	
Monsieur		LECOCQ		Jérôme		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Lieurey		OR	
Monsieur		OSMONT		Alain		Caporal-chef		volontaire		Centre d'incendie et de secours de		Neuville du Bosc		OR	
Monsieur		OUIIN		Bruno		Adjudant-chef		professionnel		Centre d'incendie et de secours de		Pont-Audemer		OR	
Monsieur		RAVAUX		Samuel		Adjudant-chef		professionnel		Centre d'incendie et de secours de		Gisors		OR	

Titre	NOM	Prénom	Grade	statut	CIS	Ville CIS	ECHELON
Monsieur	VANLERBERGHE	Yves	Caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourgtheroulde	OR
Monsieur	VARANGLE	Jérôme	Sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bernay	OR
Monsieur	YENE	Philippe	Adjudant-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Louviers/Val-de-Reuil	OR
Monsieur	BOUILLETTE	Pascal	Sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Le Neubourg	GRAND OR
Monsieur	BREVAL	Emmanuel	Lieutenant	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Épaignes	GRAND OR
Monsieur	DESMOUSSEAUX	Thierry	Adjudant-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours d'	Ezy-sur-Eure	GRAND OR
Monsieur	LEGUET	Christophe	Lieutenant de 1ère classe	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Louviers/Val-de-Reuil	GRAND OR
Monsieur	LOUR	Hervé	Lieutenant de 1ère classe	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	GRAND OR
Monsieur	MARNIÈRE	Dominique	Lieutenant de 1ère classe	professionnel	Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure	Évreux	GRAND OR
Monsieur	NEVEU	Didier	Lieutenant hors classe	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Le Neubourg	GRAND OR

Préfecture de l'Eure

27-2021-06-08-00009

Arrêté CAB-2021-77 portant attribution du titre  
de maire honoraire



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet

## Arrêté n° CAB- 2021-77 portant attribution du titre de Maire honoraire

**Vu** les dispositions de l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI , préfet de l'Eure ;

**Considérant** que Madame Perrine FORZY a exercé les fonctions de maire de Gamaches en Vexin de 1995 à 2020 ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet du préfet ;

### ARRÊTE

**Article 1er** : Madame Perrine FORZY est nommée Maire honoraire de la commune de GAMACHES EN VEXIN.

**Article 2** : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 08 JUIN 2021

Le préfet,



Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-06-08-00008

Arrêté CAB-2021-78 portant attribution du titre  
de maire honoraire



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté n° CAB-2021-78 portant attribution du titre de Maire honoraire

**Vu** les dispositions de l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI , préfet de l'Eure ;

**Considérant** que Madame Josiane MARESCAL a exercé les fonctions de Maire-adjointe et Maire de la commune de Gamaches en Vexin de 1981 à 2020 ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet du préfet ;

### ARRÊTE

**Article 1er** : Madame Josiane MARESCAL est nommée Maire honoraire de la commune de SAINT PIERRE DE SALERNE.

**Article 2** : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 08 JUIN 2021

Le préfet,



Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-06-10-00006

arrêté portant modification d'une habilitation  
dans le domaine funéraire



# PRÉFET DE L'EURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

### Arrêté n°DCL/BCE/2021/453 portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/574 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON » situé 43 rue de Verneuil - Place de la Halle à Mesnil-sur-Iton (27240) sous le numéro 20-27-0047 ;

**VU** la demande présentée par la S.A.S « INFINI DEVELOPPEMENT » sise 14 rue Jules Verne à Beaumont (63110) visant à modifier l'habilitation de l'établissement secondaire précité suite à un changement de direction ;

#### ARRÊTE

**Article premier :** A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/574 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON », la mention « exploité par madame Odette GUILLON, directrice » est remplacée par la mention « exploité par monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE, directeur général ».

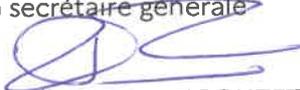
Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 3 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE ainsi qu'à madame le maire de Mesnil-sur-Iton.



Évreux, le **10 JUIN 2021**  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Isabelle DORLIAT-POUZET



Préfecture de l'Eure

27-2021-06-10-00007

arrêté portant modification d'une habilitation  
dans le domaine funéraire



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

### Arrêté n°DCL/BCE/2021/451 portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/569 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON » situé 63 Grande Rue à Nonancourt (27320) sous le numéro 20-27-0059 ;

**VU** la demande présentée par la S.A.S « INFINI DEVELOPPEMENT » sise 14 rue Jules Verne à Beaumont (63110) visant à modifier l'habilitation de l'établissement secondaire précité suite à un changement de direction ;

#### ARRÊTE

**Article premier :** A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/569 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON », la mention « exploité par madame Odette GUILLON, directrice » est remplacée par la mention « exploité par monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE, directeur général ».

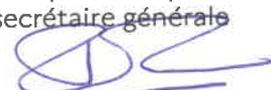
Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 3 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE ainsi qu'à monsieur le maire de Nonancourt.



Évreux, le **10 JUIN 2021**  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Isabelle DORLIAT-POUZET

Préfecture de l'Eure

27-2021-06-10-00008

arrêté portant modification d'une habilitation  
dans le domaine funéraire



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

### Arrêté n°DCL/BCE/2021/455 portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/571 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON » situé 62 rue du Chanoine Boulogne à Saint-André-de-l'Eure (27220) sous le numéro 20-27-0062 ;

**VU** la demande présentée par la S.A.S « INFINI DEVELOPPEMENT » sise 14 rue Jules Verne à Beaumont (63110) visant à modifier l'habilitation de l'établissement secondaire précité suite à un changement de direction ;

#### ARRÊTE

**Article premier** : A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/571 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON », la mention « exploité par madame Odette GUILLON, directrice » est remplacée par la mention « exploité par monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE, directeur général ».

Le reste sans changement.

**Article 2** : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 3** : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE ainsi qu'à monsieur le maire de Saint-André-de-l'Eure.



Évreux, le **10 JUIN 2021**  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale  
  
Isabelle DORLIAT-POUZET

1 / 1

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 Évreux Cedex  
Tél : 02 32 78 27 27



Préfecture de l'Eure

27-2021-06-10-00009

arrêté portant modification d'une habilitation  
dans le domaine funéraire



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la Citoyenneté et de la Légimité

### Arrêté n°DCL/BCE/2021/454 portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/572 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON » situé 13 rue du Général de Gaulle – RN 830 à Saint-Sébastien-de-Morsent (27180) sous le numéro 20-27-0063 ;

**VU** la demande présentée par la S.A.S « INFINI DEVELOPPEMENT » sise 14 rue Jules Verne à Beaumont (63110) visant à modifier l'habilitation de l'établissement secondaire précité suite à un changement de direction ;

#### ARRÊTE

**Article premier :** A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/572 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON », la mention « exploité par madame Odette GUILLON, directrice » est remplacée par la mention « exploité par monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE, directeur général ».

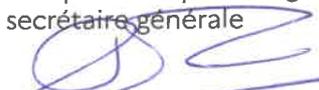
Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 3 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE ainsi qu'à madame le maire de Saint-Sébastien-de-Morsent.



Évreux, le **10 JUIN 2021**  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Isabelle DORLIAT-POUZET



Préfecture de l'Eure

27-2021-06-10-00010

arrêté portant modification d'une habilitation  
dans le domaine funéraire



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

### Arrêté n°DCL/BCE/2021/452 portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/573 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON » situé Boulevard Jean Bertin à Verneuil-d'Avre-et-d'Iton (27130) sous le numéro 20-27-0064 ;

**VU** la demande présentée par la S.A.S « INFINI DEVELOPPEMENT » sise 14 rue Jules Verne à Beaumont (63110) visant à modifier l'habilitation de l'établissement secondaire précité suite à un changement de direction ;

#### ARRÊTE

**Article premier** : A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/2020/573 du 25 mars 2020 portant habilitation pour une durée de six ans de l'établissement secondaire de la S.A. « GEORGES GUILLON », la mention « exploité par madame Odette GUILLON, directrice » est remplacée par la mention « exploité par monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE, directeur général ».

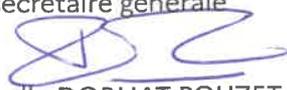
Le reste sans changement.

**Article 2** : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 3** : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à monsieur Sébastien ROZOY-CHARLEMAGNE ainsi qu'à monsieur le maire de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton.



Évreux, le **10 JUIN 2021**  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Isabelle DORLIAT-POUZET



Préfecture de l'Eure

27-2021-06-14-00003

Arrêté portant dérogation au principe d interdiction d accès et de franchissement de certaines routes aux manifestations sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation automobile intitulée «28ème Rally de Paris» organisée les 19 et 20 juin 2021



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de l'Eure  
Cabinet du préfet  
Direction des sécurités

**Arrêté n° D3 BPA 21 0228 portant dérogation au principe d'interdiction d'accès  
et de franchissement de certaines routes aux manifestations sportives dans  
le département de l'Eure au profit de la manifestation automobile intitulée  
«28ème Rallye de Paris» organisée les 19 et 20 juin 2021**

**Vu** le code du sport,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**Vu** le décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

**Vu** le décret modifié n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,

**Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure,

**Vu** le décret du 29 août 2020 nommant M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives,

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2021,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 20 0705 du 31 décembre 2020 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2021,

**Vu** l'arrêté SCAED-20-6 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à monsieur Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

**Vu** la demande présentée et complétée par monsieur Stéphane GIRAUD, président de la SAS RALLYSTORY pour l'organisation d'une manifestation automobile intitulée "28ème Rallye de Paris" prévue les 19 et 20 juin 2021,

**Vu** les avis favorables des services saisis,

**Sur proposition** du directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

## ARRÊTE

**Article premier :** Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 20 0705 du 31 décembre 2020 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2021, est octroyée pour le passage de la manifestation automobile intitulée «28ème Rallye de Paris» dans l'Eure, prévue le dimanche 20 juin 2021 pour les routes suivantes :

- pour l'emprunt de la RD 675 du PR 49+497 au PR 46+203 sur la commune de Beuzeville,
- pour l'emprunt de la RD 27 du PR 25+240 au PR 6+459 sur les communes de Le Torpt, Fort-Moville, Martainville, La Chapelle Bayvel, Epaignes et Lieurey,
- pour l'emprunt de la RD 840 du PR 26+014 au PR 24+631 sur la commune de Conches en Ouche.

**Article 2 :** Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Cabinet – Bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, la sous-préfète de Bernay, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 14 juin 2021

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le directeur de cabinet



Fabien CHOLLET

Préfecture de l'Eure

27-2021-06-08-00007

Arrêté n°SPA/REG/2021/0008 portant  
nomination des membres de la commission de  
contrôle chargée de la régularité des listes  
électorales  
pour la commune de COUDRAY-EN-VEXIN -  
arrondissement des Andelys



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

## **Arrêté n°SPA/REG/2021/0008 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de COUDRAY-EN-VEXIN - arrondissement des Andelys**

**Le préfet,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 10 avril 2019 portant nomination de Madame Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED-20-24 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Madame Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations de délégués par Madame la présidente du tribunal judiciaire du département,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

### ARRÊTE

**Article 1er :** est désigné membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, la personne suivante :

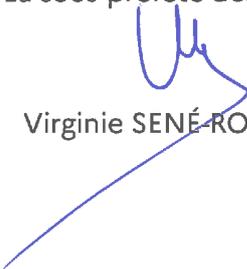
- Madame Delaune-Nabet Souad, **déléguée de l'administration suppléante**, afin de pourvoir au remplacement du titulaire en cas d'indisponibilité ;

**Article 2 :** Madame la sous-préfète des Andelys et le maire de Coudray-en-Vexin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°SPA/REG/2021/0007 du 20 mai 2021.

Les Andelys, le 08 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
La sous-préfète des Andelys



Virginie SENÉ-ROUQUIER